

économie de santé

L'Institut Pasteur et l'argent des dons et legs

Un rapport de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) critique le modèle de fondation de l'Institut Pasteur. Sans relever une utilisation frauduleuse de ses ressources «les accusations graves et totalement infondées qu'il contient portent atteinte à son intégrité et à sa réputation», note la direction de l'Institut.

L'Institut Pasteur respecte rigoureusement la volonté des donateurs et des testateurs : l'intégralité des dons et les legs financent ses recherches. Les dons sont utilisés dans l'année, sauf si un donateur a fait part de sa

volonté d'accompagner un projet à long terme. Chaque don perçu pour un projet de recherche est *tracé* afin d'être employé selon le souhait du donateur. Mais conformément à ses statuts, certains legs importants (> 300 000 €) peuvent être affectés au fonds de dotation, assurant un fonds de roulement de la recherche... qui aboutit dans des délais variables : 3 à 4 ans pour les projets de recherche *les plus courts* !

En bref, la gestion de ses ressources a valu de tous temps à l'Institut le *satisfaction* des contrôles spécifiques (commissaires aux comptes, audits). En outre, le service des legs et de la gestion du patrimoine immobilier de l'Institut a

obtenu en mars 2011 la certification ISO 9001-2008, une première en France pour une fondation.

En fait, l'Institut Pasteur a une *gestion prudente* lui garantissant la pérennité nécessaire à soutenir ses missions de recherche. C'est «non seulement une fondation faisant appel à la générosité du public, mais aussi un institut de recherche de niveau international qui mène des programmes pendant de nombreuses années et où travaillent 2 400 personnes».

Les allégations de l'IGAS révèlent une méconnaissance de la nature exacte de l'Institut Pasteur, de ses activités de recherche, du modèle économique, et



financier. D'où étonnement de la gravité des termes du rapport pour contester l'emploi des ressources. «*Je tiens à redire à tous, et particulièrement à nos donateurs, que notre gestion est irréprochable, qu'elle respecte scrupuleusement toutes les règles en vigueur et qu'elle est exercée en totale transparence*», a déclaré Alice Dautry, directrice générale de l'Institut Pasteur.

Y.-M. D.

Nouveau coronavirus issu d'Arabie

Le 7 mai 2013, un premier cas français de pneumonie à NCoV (nouveau coronavirus) a été signalé à l'InVS après diagnostic virologique par l'Institut Pasteur, un patient de retour des Emirats Arabes Unis (également touchés : Qatar et Jordanie). Quelques jours après, un second cas français était déclaré. Le NCoV a émergé en Arabie saoudite en septembre. L'OMS et l'European center for disease prevention and control ont mis en place une surveillance. L'OMS recommande à tous les Etats-membres d'explorer tout cas de SARI (severe acute respiratory infection). Au 23 mai, 44 cas de SARI à NCoV avaient été confirmés, dont 22 décès. La majorité des infections a été diagnostiquée dans la péninsule arabique et 8 en Europe (4 en Angleterre, 2 en Allemagne et 2 en France). Mais 2 patients britanniques et le second patient français n'avaient pas voyagé dans les pays à risque, ils avaient été en contact avec un cas confirmé de retour de la zone à risque. En 2003 un coronavirus déclencha le SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère), qui fit 800 morts dans le monde.

diabète et travail

Avoir du diabète au travail, ce n'est pas une sinécure !

Près d'une personne sur 4 atteintes de diabète estime avoir été victime de discrimination sur son lieu de travail, selon une enquête-questionnaire de l'Association française des diabétiques, l'AFD, proposée à la communauté des patients diabétiques.

Son service socio-juridique¹ recueille régulièrement des témoignages, elle est intervenue dans des situations de discrimination. Comme ça ne s'arrange pas, elle a décidé de faire reconnaître l'aptitude professionnelle des diabétiques, en publiant le

14 novembre, Journée mondiale du diabète, le Livre blanc *Diabète et travail : propositions pour en finir avec les discriminations*.

Enquête très intéressante car peu de données sont disponibles sur ce sujet à ce jour. Sur 1 695 réponses reçues, on retient les faits marquants suivants :

- 16 % des répondants estiment avoir été victime d'une discrimination liée au diabète pour accéder à un emploi ;
- près d'une personne sur 4 estime avoir été victime d'une discrimination liée au diabète en cours de carrière ;

- un répondant sur 3 a décidé de cacher son diabète à son environnement professionnel par crainte de rencontrer des difficultés à mener son activité.

Pour l'AFD, ces résultats justifient d'agir pour prévenir les discriminations, d'une part en informant d'avantage sur la maladie et ses traitements, d'autre part en faisant évoluer les textes réglementaires et législatifs pour qu'ils s'adaptent aux progrès thérapeutiques et aux conditions actuelles du travail.

L'AFD demande que soient levées des restrictions inadaptées et injustifiées figurant encore dans les textes réglementant les aptitudes à exercer

certaines professions. Elle veut être l'interlocuteur des pouvoirs publics sur ce sujet, avec le soutien d'un syndicat de salariés, la CFDT.

Fondée en 1938, l'AFD est une fédération de patients reconnue d'utilité publique. Elle regroupe 105 associations locales et régionales et 130 000 membres. Son action est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de toute personne atteinte ou à risque de diabète. www.afd.asso.fr

Y.-M. D.

Source

1. service.social@afd.asso.fr